



FRANCE

BELGIQUE

AIDES À LA PERSONNE À DOMICILE

Interreg 
France-Wallonie-Vlaanderen UNION EUROPÉENNE
EUROPESE UNIE

COSERDO

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN
DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

FRANCE

BELGIQUE

Parallèlement aux fiches mentionnant les métiers de médecin généraliste, d'infirmier, de kinésithérapeute, d'ergothérapeute et d'aide soignant, il existe des métiers à domicile que nous avons regroupé sous l'intitulé « aides à la personne » sans que nous puissions comparer les tâches et fonctions. Concernant le versant français, l'option a été de choisir le métier dont le diplôme est étatique; la liste des métiers à domicile étant exhaustive.

DIPLÔME(S)

Accompagnement éducatif et social (AES)

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES). Il s'agit d'un diplôme composé d'un socle commun et de 3 spécialités correspondant aux champs d'intervention spécifiques suivants :

- Accompagnement de la vie à domicile – « L'AES contribue à la qualité de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile »
- Accompagnement à la vie en structure collective
- Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire – « L'AES contribue à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités de loisirs ».

Pour entrer dans la formation aucun diplôme n'est exigé, néanmoins des épreuves d'admission sont nécessaires :

- Une épreuve écrite sur l'actualité sociale
- Une épreuve orale sur la motivation de la personne à entrer dans cette formation.

Le diplôme peut être accessible via un VAE (Validation des acquis par expérience).

« Le DEAES, Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, remplace et fusionne le DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale) et le DEAMP (Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique), en plus d'englober la profession d'Auxiliaire de Vie ».

DIPLÔME(S)

Aide familiale

Garde malade

Aide ménagère

Etre titulaire d'une attestation de capacité d'aide familiale certifiant qu'une des formalités reconnues par la réglementation a été suivie selon une des 4 filières suivantes:

- Enseignement secondaire: auxiliaire familiale et sanitaire, puéricultrice, aspirante en nursing (certificat)
- Promotion sociale: auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivité, aide-soignant(e), aide familiale (certificat)
- Éducation et formation en alternance: mêmes sections que l'enseignement de plein exercice (certificat)
- Région wallonne: aide familiale (attestation de capacité).

Attestation de formation professionnelle.

Cette profession n'exige pas de diplôme spécifique.

FRANCE

STATUT POSSIBLE

Accompagnement éducatif et social (AES)

Le statut d'un AES : Salarié.

Il existe différents employeurs pour un AES :

- Les associations d'aide à domicile
- Les CCAS
- Le secteur associatif
- Les communes
- Les entreprises privées
- Les structures d'accueil de la petite enfance.

FINANCEMENT - FACTURATION

Accompagnement éducatif et social (AES)

Le financement d'une intervention à domicile par un AES peut être pris en charge par le conseil départemental (APA), ou encore par la prestation de compensation du handicap, par la CAF (PAJE) ...

Sinon l'intervention peut être entièrement à la charge de la personne. Le prix de l'intervention est variable selon les services à domicile.

BELGIQUE

STATUT POSSIBLE

Aide familiale	Garde malade	Aide ménagère
Employé ou ouvrier au sein de services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées.		Employé ou ouvrier au sein d'un service agréé d'aide à domicile, dans un CPAS ou encore dans le cadre d'organismes de réinsertion. Il/elle intervient au domicile des bénéficiaires; il/elle y assure essentiellement des tâches visant à entretenir, maintenir et améliorer l'hygiène dans les pièces où les bénéficiaires vivent.
→ Il est prévu que tous les GM et AF passent sous statut employé au 01/07/2019.		

FINANCEMENT - FACTURATION

Aide familiale	Garde malade	Aide ménagère
Subside de la Région Wallonne.	Subside de la Région Wallonne sous la forme d'Aide Professionnelle à l'Emploi (APE).	
Quote-part à charge du bénéficiaire.	Quote-part à charge du bénéficiaire.	

ACTIVITÉS PRATIQUÉES À DOMICILE

Accompagnement éducatif et social (AES)

Les différentes activités pratiquées à domicile sont :

- Organiser et ajuster son intervention
- Mettre en place et réaliser des actes et des activités éducatives afin de maintenir l'autonomie
- Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale
- Respecter le rythme biologique de la personne
- Aider à la mobilisation, au déplacement de la personne
- Aider, dans le respect de la réglementation, aux soins d'hygiène en fonction de l'autonomie ou du handicap
- Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi
- Aider aux actes du quotidien : alimentation, prise de médicaments, hydratation, respiration et fonctions d'élimination
- Observer, identifier et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé.
- Accompagner et maintenir les capacités d'apprentissage avec l'utilisation des outils et supports adaptés
- Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices
- Aider à l'habillage et au déshabillage
- Prévenir les risques liés à l'environnement de la personne
- Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux.

ACTIVITÉS PRATIQUÉES À DOMICILE

Aide familiale

L'ensemble des tâches contribue au bien-être des personnes et relève des domaines suivants:

- Aide à la vie quotidienne: accompagnement des enfants, des personnes âgées, malades ou handicapées; aide aux déplacements à l'extérieur; courses; entretien courant des pièces habitées et du linge; préparation des repas,...
- Rôle sanitaire: tâches liées à la santé, à l'hygiène, au confort et à la sécurité de la personne
- Rôle éducatif: conseils d'hygiène de vie; adaptation du logement; soutien des familles dans leur rôle éducatif; évaluation et stimulation des potentialités afin que la personne reste au cœur de son vécu quotidien
- Aide relationnelle: écoute; identification des difficultés; soutien par la présence, le dialogue, le maintien de l'autonomie; accompagnement dans le cadre des soins palliatifs
- Aide sociale: accompagnement lors des démarches administratives et dans l'organisation du budget (limitée à une aide immédiate de proximité); appel et orientation vers des services ou des organismes spécialisés.

Garde malade

L'ensemble des tâches à domicile est :

- Maintenir le bénéficiaire dans des conditions optimales de sécurité et d'hygiène
- Veiller à une prise de la médication conformément aux prescriptions médicales
- Assurer un réconfort moral au bénéficiaire et à la famille au travers d'échanges relationnels de qualité dans le cadre d'un accompagnement
- Donner à l'accompagnement une dimension qualitative dans l'utilisation du temps tout en stimulant les potentialités du bénéficiaire
- Veiller à ce que les bénéficiaires prennent leurs repas
- S'intégrer dans un travail interdisciplinaire et s'en référer au responsable du service ou au responsable de l'encadrement, pour tous les actes qui dépassent sa compétences.

Aide ménagère

L'ensemble des tâches sont :

- Le nettoyage de la maison
- La lessive et le repassage du linge
- La couture
- Le rangement de la maison.

FRANCE

CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES D'EXERCICE

Accompagnement éducatif et social (AES)

Article 1 : « Le diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à accompagner les personnes au quotidien et à coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés. Ses titulaires veillent à la participation de la vie sociale et citoyenne de la personne. Cet accompagnement prend en compte les spécificités en fonction du lieu de cet accompagnement, à domicile, au sein d'une structure collective ou dans le milieu scolaire. »

Le diplôme d'Etat est une certification de niveau V, celui-ci est délivré par le Préfet de région des affaires sociales, avec mention de la spécialité.

CONDITIONS D'EXERCICES SUR LES PAYS FRONTALIERS BE/FR

Accompagnement éducatif et social (AES)

Pour travailler en Belgique, il faut avoir un justificatif et une copie certifiée du diplôme, mais aussi le contenu des stages avec le nombre d'heures théoriques et pratiques (délivré et attesté par la structure de formation et la structure de stage).

BELGIQUE

CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES D'EXERCICE

Aide familiale	Garde malade	Aide ménagère
Etre en possession d'un certificat d'immatriculation d'aide familiale délivré par le Ministre de la Région wallonne ayant la formation professionnelle dans ses attributions.		Ne demande pas de conditions particulières.

CONDITIONS D'EXERCICES SUR LES PAYS FRONTALIERS BE/FR

Aide familiale	Garde malade	Aide ménagère
Pour exercer la profession il faut avoir un diplôme ou certificat. Selon la nationalité et le pays de délivrance du diplôme, la personne peut exercer en France sous conditions, ou elle devra reprendre des études pour obtenir le diplôme français. En ce qui concerne une aide à domicile belge qui a le souhait d'exercer en France, il faut pour cela obtenir une autorisation d'exercer (en cas d'installation) ou soit une déclaration en cas d'exercice occasionnel.		Ne demande pas de conditions particulières.

FRANCE

SOURCES

Accompagnement éducatif et social (AES)

- <https://1901-formation.fr/deaes-le-nouveau-diplome-qui-fusionne-deavs-deamp-et-auxiliaire-de-vie-scolaire/>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/les-fiches-metiers-du-travail-social/article/accompagnant-educatif-et-social-aes>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031941478>

BASE LÉGALE

Accompagnement éducatif et social (AES)

- Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.
- Arrêté du 25 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

BELGIQUE

SOURCES

Aide familiale	Garde malade	Aide ménagère
<ul style="list-style-type: none">• www.fasd.be• www.fesad.be• www.fcsd.be• http://fedom.be/content/conditions-pour-exercer-metier-aide-familiale• www.uvcw.be• http://emploi.wallonie.be/home/formation/aides-familiales.html• www.aidesadomicile.be		<ul style="list-style-type: none">• http://www.dorifor.be• https://blog.adecco.be• http://fedom.be/content/conditions-pour-exercer-metier-aide-familiale• https://www.asap.be/fr/artikel/quelles-t%C3%A2ches-votre-aide-m%C3%A9nag%C3%A8re-peut-ellene-peut-elle-pas-effectuer

BASE LÉGALE

Aide familiale	Garde malade	Aide ménagère
<ul style="list-style-type: none">• Décret du 6 décembre 2007 relatif aux services d'aide aux familles et aux personnes âgées (MB. 21.01.2008)• Arrêté du Gouvernement wallon du 30 avril 2009 portant application du décret du 6 décembre 2007 relatif aux services d'aide aux familles et aux personnes âgées et ses annexes (MB. 22.07.2009)• Code wallon de l'action sociale et de la santé, deuxième partie (dispositions sectorielles), livre 3 (aide aux familles), titre 3 (service d'aide aux familles et aux aînés)• Code réglementaire de l'action sociale et de la santé, livre 4, titre 4 et l'annexe 38 reprenant le statut du garde à domicile visé à l'article 323		<ul style="list-style-type: none">• Voir décret RW• Code réglementaire de l'action sociale et de la santé, livre 4, titre 4 et l'annexe 38 reprenant le statut du garde à domicile visé à l'article 323

**SI VOUS SOUHAITEZ
DES RENSEIGNEMENTS SUR LA MOBILITÉ
DES AIDES À LA PERSONNE À DOMICILE**

**CONTACTEZ
COSERDO@SOLIDARIS.BE**



Avec le soutien du Fonds européen
de développement régional



En collaboration avec :



Édition août 2019